

Translated summary of indicated text on 3rd page below

27 June 1441: Richard Planté bought from Pierre de Vaux, the Guillauderie hotel and accommodation in the parish of Génac [145 miles south of Angers, capital of Anjou, and 17 miles north of Angoulême, western France]

Recueil des documents
concernant le Poitou
contenus dans les registres
de la chancellerie de France.
8 / publiés par [...]

(source:gallica.bnf.fr/BnF - Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France - 8, p335 – 1881-1958 - Société des archives historiques du Poitou. Auteur du texte)

Société des archives historiques du Poitou. Auteur du texte. Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France. 8 / publiés par Paul Guérin,.... 1881-1958.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

et Jean de Rabaine ¹, etc. « Donné à Chinon, ou mois d'avril l'an de grace mil cccc.xlvi, et de nostre regne le xxiiii^e. — Ainsi signé : Par le roi en son conseil. De La Loere. » (JJ. 177, n^o 238, fol. 157.)

MCXI

Lettres d'abolition en faveur de Guillaume Vincent, originaire de Normandie, demeurant à Villeneuve-la-Comtesse, ancien homme d'armes de la garde du corps du roi, pour les violences et excès de guerre auxquels il a pris part, notamment en la châtellenie de Civray. (JJ. 178, n^o 14, fol. 9.)

Avril 1446 (après le 16).

Charles, etc. Savoir faisons, etc. nous avoir receue

est dit seigneur en partie et capitaine de la forteresse de Varèze, près Saint-Jean-d'Angély. (JJ. 176, n^o 399, fol. 275.) Jean et son frère Pierre de Vaux avaient vendu, le 27 juin 1441, l'hôtel et hébergement de la Guillauderie, paroisse de Génac en Augoumois, provenant de la succession de feu leur père, Hugues de Vaux, à Richard Planté, dudit lieu de Génac. Puis, dans un pressant besoin d'argent, le premier chercha un nouvel acquéreur, lui dit que cette terre lui appartenait encore, et se la fit payer une seconde fois. Poursuivi pour abus de confiance, il obtint des lettres de rémission à Tours, au mois de février 1447 n. s. (JJ. 178, n^o 125, fol. 79.)

3. Jean de Sainte-Hermine, chef de cette famille, était seigneur de La Fa, Tourtron, Saint-Même, Marsac, Usson, etc. Marié, le 25 octobre 1425, à Marguerite Goumard, fille de Bertrand, s^r d'Echillais, il en eut un fils, Elie, et quatre filles dont la troisième, Françoise, épousa Jean de Rabaine, écuyer, nommé plus bas. (*Dict. des familles du Poitou*, 1^{re} édit., t. II, p. 656) Le 18 juin 1439, Jean de Sainte-Hermine, Jacques de Pons et autres leurs complices étaient poursuivis au criminel par Jean Rabateau, président au Parlement, comme chargé de la garde et gouvernement de la terre de Soubise, et Bertrand Larchevêque, écuyer, s^r de Soubise, fils mineur de Guy Larchevêque. Il s'agit d'une adjudication de défaut contre les inculpés, de sorte que l'affaire n'est pas précisée. (Arch. nat., X^{2a} 22, à la date.)

1. Lambert de Rabaine; seigneur de Gémozac, mari d'Anne de Montilieu, fils aîné de Guillaume, écuyer, s^r de Gémozac, Rabaine en Pons, Jazennes, etc., et de Marguerite Ardillon. Son fils aîné, qui épousa Françoise de Sainte-Hermine, se nommait Jean. Mais il est plus vraisemblable que le Jean de Rabaine mentionné parmi les complices de Jacques de Pons est non pas le fils, mais le frère cadet de Lambert, nommé aussi Jean, chef de la branche de Jazennes, qui épousa Eliette Forestier. (*Généalogie des Rabaine*, par Ch. Dangibeaud, *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis* t. XIX, 1891, p. 59, 60.) Lambert vivait encore le 14 novembre 1473 et rendit, à cette date, hommage au sire de Pons pour les fiefs qu'il possédait à Pons, Pérignac, Chadenac et Biron. (*Id.*, p. 107.)